

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Produits blancs et bruns

### Conditions d'acceptation: Produits blancs et bruns

- Produits blancs
  - Équipements de refroidissement et de congélation:  
*Frigo's, congélateurs, conditionnement d'air*
  - Grands produits blancs:  
*Lessiveuses, lave-vaisselle, sèche-linge, les cuisinières à gaz, chauffe-eau fixes, ...*
- Refroidissement professionnel – sur demande!!
  - Installation de refroidissement
  - Appareillage à fiche prête  
*Distributeurs automatiques, ...*
  - Matériel contenant du PUR -
  - Appareillage médical
- Produits bruns - petits appareils domestiques et petits produits blancs
  - Produits bruns à écran  
*Téléviseur, moniteurs, ...*
  - Produits bruns sans écran  
*Radios, amplificateurs, installations stéréo, cassettes, tourne-disques, vidéos, caméras, ordinateurs, des appareils de téléphone et de fax, copieurs, imprimantes, radios mobiles, haut-parleurs*
  - Petits appareils domestiques  
*Bouilloires, friteuses, four à pain, mixeurs, équipements de jardin, aspirateurs, machines coudre, fers à repasser, sèche-cheveux, rasoirs*
  - Petits produits blancs  
*Micro-ondes, hottes, appareils de chauffage portatifs, petits fours électroniques*
  - Produits bruns mélangés – avec ou sans écran  
*Petits appareils de ménage et les produits blancs*

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.

### Conditions d'acceptation Apparec

1. Seulement les appareils mentionnés ci-dessus peuvent être livrés à Apparec. D'autres appareils ou pièces (accus, médicaments, bouteilles de gaz) ne sont pas acceptés.
2. Tous les appareils doivent être livrés en état complet. Un manque de pièces n'est pas autorisé.
3. Les conditions pour une livraison mixte de métal/plastiques/mousse PUR - comme entre autres des parois de chambres frigorifiques ou camions frigorifiques et des plaques d'isolation de toit doivent être déterminées d'avance.
4. Les réfrigérateurs doivent être livrés dans un conteneur magasin (c.à.d. avec un toit fermé). Les grands produits blancs peuvent être livrés dans un conteneur ouvert.
5. Une livraison de produits bruns se définit "sans écran" s'il n'y a aucun écran, y compris des écrans LCD. Des livraisons mixtes de produits à et sans écran sont facturés comme produits à écran.
6. Tous les produits doivent être déballés, sinon des frais de déballage seront facturés.
7. Les appareils doivent être livrés en état propre, pour qu'il ne se produise pas de situations dangereuses pour le personnel ni l'environnement lors le démontage.
8. Les réfrigérateurs et les autres appareils doivent être défaits de l'eau, d'articles d'alimentation, de l'huile, de graisses et/ou de déchets chimiques. (accus, pots de peinture,...)
9. Les réfrigérateurs et les autres appareils ne peuvent pas contenir de l'amiante.
10. Il n'est pas autorisé de mettre des déchets dangereux dans les boxpalettes, les conteneurs ou les appareils. (médicaments, seringues,...)
11. Les appareils à écran doivent avoir un écran intact.
12. Les appareils qui ne satisfont pas aux critères mentionnés ci-dessus, peuvent être refusés entièrement ou partiellement.
13. Les livraisons exigeant une manipulation immédiate, comme la vidange immédiate d'un conteneur, doivent être annoncées 2 jours ouvrables au minimum.